

Réunion du Conseil Municipal du :
vendredi 17 octobre 2014
18 h 30.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, hormis Patricia GREGOIRE ayant donné pouvoir à Bernadette LAGARDE, Philippe COULANGE ayant donné pouvoir à Paul CANLER et Yannick CHAMINADE ayant donné pouvoir à André CHAMINADE

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV de la dernière séance.
 - 2) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Thibérien.
 - 3) Remplacement de la chaudière gaz école/ cantine.
 - 4) Classement voirie communale.
 - 5) Vote des subventions.
 - 6) Virement de crédits (décisions modificatives).
 - 7) SIVOS Excideuil : demande de participation du syndicat aux frais facultatifs de transport.
 - 8) Indemnité du trésorier pour la mandature.
 - 9) Questions diverses.
-

1) Adoption du PV de la dernière séance

Le PV du 20 août 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Modification des statuts de la Communautés de Communes

Mr le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Par délibérations en date du 28 août 2014, le conseil de la communauté de communes du Pays Thibérien a proposé de modifier les statuts de la communauté pour préciser la compétence "Accueil périscolaire", et d'autre part de transférer à la communauté de communes les compétences SCoT et "Instruction des actes d'urbanisme".

Ces délibérations rendues exécutoires ont été notifiées le 30 septembre 2014 aux maires des communes membres. Notre conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur cette proposition de transfert.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-17,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE que soit transférée à la communauté de communes du Pays Thibérien la compétence "Participation à l'élaboration, la gestion et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)".

ACCEPTE que soit transférée à la communauté de communes du Pays Thibérien la compétence "Instruction des actes d'urbanisme".

ACCEPTE que soit modifiée la rédaction des statuts de la communauté afin de préciser la compétence "Accueil périscolaire", telle qu'elle figure dans les statuts joints.

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Paul CANLER explique que la Communauté de Communes va également devoir prendre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

3) Remplacement de la chaudière gaz de l'école et de la cantine

- Devis pour le remplacement de la chaudière de la cantine :

4 entreprises avaient répondu :

- Claude DESVERGNES pour un montant de 10 274.40€ TTC
- RIDOIN Frères/ BOYER Damien pour un montant de 15 360€
- Eric COLOMER avec une proposition à 15 234.53€ et une 2^{ème} à 16 691.62€
- Jean Claude HENRIQUE pour un montant de 8 376.78€

Paul CANLER avait proposé à la vue de la complexité technique des devis et afin de prendre la meilleure décision d'investissement, de faire étudier ces derniers par l'architecte mandaté pour la construction de la salle culturelle, via le bureau d'étude ODETEC. Le Conseil Municipal a adopté cette solution à l'unanimité.

Suite à l'étude réalisée par ODETEC, il a été retenu la proposition de Claude DESVERGNES, considérant :

- Que les prix sont conformes au marché.
- Que les prestations sont cohérentes et complètes.
- Que c'est la seule étude qui propose de changer le circulateur existant par un compteur de 300 millibars. Cette proposition permettrait de remédier aux nombreux problèmes de désamorçage de l'installation et de réaliser une économie sur la consommation.

Raphaël CHIPEAUX demande si les prix sont garantis car le devis date de janvier 2014.

Mr le MAIRE répond que les prix sont garantis et que l'artisan se propose de faire les travaux dans les plus brefs délais.

4) Classement de la voirie communale

Après réception d'un courrier de la Préfecture ayant pour sujet les dotations de l'Etat pour l'année 2015, il est nécessaire de compléter le recensement des voies communales sur Nantheuil.

Vont être ajoutées après concertation avec le responsable de voirie communautaire, les voies communales suivantes :

CR de la Verdale aux Gardes	VC 112 : Les Gardes	358 ml
CR de la VC1 au plan d'eau	VC 113 : Route des Grésilles	256 ml
CR Les Marimonts	VC 114 : Les Marimonts	220 ml
CR du Tuquet à RN 21	VC 115 : Le Tuquet à RN 21	390 ml
CR de St Avit à RD 707	VC 116 : St Avit à RD 707	100 ml
CR Les Castilloux (Maison Blanche)	VC 117 : Les Castilloux (Maison Blanche)	150 ml
CR Le Bost-Les Courtigeauds	VC 118 : Le Bost-Les Courtigeauds	280 ml
CR Chemin de l'Observatoire	VC 119 : Route de l'Observatoire	720 ml
	TOTAL	2474 ml

Les critères d'éligibilité : revêtement, largeur, circulation et présence de fossés sont remplis.

Concernant les chemins et voies communales, Mr le MAIRE présente les différents devis réalisés par la communauté de communes.

- Modification de la patte d'oie du chemin rural au lieu-dit Bugeaud pour un montant de :

1 373.57€. Le devis comprend, le terrassement d'une tranchée et l'évacuation de la terre, la pose de blocs de pierre, le reprofilage et la remise en état de la chaussée.

- Empierrement du chemin rural au lieu-dit Les Renaudies pour un montant de 1 222.80€. Le devis comprend, le curage de fossé, le décapage du chemin, le transport des matériaux. Le propriétaire riverain assure l'évacuation des déblais et la mise en place des matériaux.
- L'entretien du chemin rural au lieu-dit Les Jassonies, pour un montant de 2 161.14€. Le devis comprend, la purge et la mise en état d'un argilier, ainsi que le curage de fossé et la remise en état de la chaussée.
- Création d'un encochement sur le chemin rural au lieu-dit La Verdale (le long de la propriété de Mr BAPPEL) pour un montant total de 1 721.90€. Le devis comprend, le terrassement d'une tranchée et l'évacuation de la terre, la pose de blocs de pierre et le remblaiement de l'accotement sur une longueur de 30ml.

André CHAMINADE informe le Conseil Municipal de la pose d'un panneau de voie sans issue au niveau du chemin qui monte à Bolet.

De plus Mr le MAIRE, informe de la pose d'un panneau de limitation de tonnage sur la route des Marimonts jusqu'au Tuquet et explique que le coût des panneaux est à la charge de la Communauté de Communes.

5) Vote des subventions

En raison de la baisse sensible des dotations de l'Etat, un travail a été réalisé par la commission finances et une réunion de travail en date du 15 octobre organisée avec les associations de la commune. L'objectif de cette réunion porte sur les modalités d'attribution des subventions aux associations.

Raphaël CHIPEAUX explique au Conseil Municipal les grands axes de travail et les solutions mises en place, tout en rappelant bien que l'objectif est d'avoir un maximum de transparence en faisant connaître les règles d'éligibilité à savoir :

- Qu'il est de la responsabilité de la commission finance de définir les règles transparentes d'attribution des subventions aux associations. Les subventions sont ensuite soumises au vote du Conseil Municipal
- Le contexte général nécessite absolument de maîtriser les dépenses compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et des nouvelles dépenses liées aux rythmes scolaires et l'application de normes nouvelles.
- L'objectif est une diminution de l'enveloppe destinée aux subventions des associations.
- Une distinction sera faite entre les associations dont la vocation principale concerne l'intérêt général et les associations dites de « loisirs », à vocation festive, sportive.
- Pour les associations dites de « loisirs » seront prioritaires les associations développant des activités pour les enfants, celles démontrant un réel besoin de financement pour un événement particulier et celles ayant besoin d'un financement ponctuel pour un investissement bien identifié.
- Les demandes de subventions de ces associations doivent être motivées et formalisées. La Municipalité doit savoir comment est utilisé l'argent versé. L'octroi systématique de subvention d'une année sur l'autre n'est pas garantie.

La commission finance propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions pour un montant de 3 500€ aux associations suivantes :

ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
Amicale des sapeurs pompiers	300 €
Amicale Laïque	1.000 €
Bien vivre à St Paul	150 €
Hand Ball	250 €
Croix Rouge	100 €
FNATH	100 €

Foothisecole	100 €
Le Cœur du Périgord	100 €
Ligue contre le cancer	500 €
Regulus	200 €
Ecole de tennis	250 €
Activ	200 €
Comice Agricole	200 €
La Gaule Thibérienne (pêche)	200 €
Thiviers Sport Auto ((rallye)	200 €

Mr André CHAMINADE demande à ce que les règles soient bien appliquées pour tout le monde et qu'il lui semble normal que la Commune apporte une aide logistique, et anormal que les employés communaux n'aident pas dans la préparation des festivités de la Commune.

Carole PLU demande si ce travail fait partie de la fiche de poste des agents de la Commune.

Pour Paul CANLER, il semble normal :

- que la commune soit sollicitée ponctuellement pour le transport du matériel (structures) et l'aide au montage,
- et que tous les élus participent à l'organisation des manifestations organisées par la commune. Combien sont présents aux concerts et aux représentations théâtrales ? C'est pourtant grâce à ces activités, portées par 3 ou 4 élus, que la Commune a reçu 500.000 € de subventions pour construire une salle.

Bernadette Lagarde propose de réunir les associations afin de développer entre aide et solidarité.

Mr le Maire signale au Conseil concernant des subventions aux associations :

1- **Un courrier de « La Gaule Thiberienne »** arrivée en Mairie fait état du travail réalisé par cette association au niveau de la reproduction des truites autochtones afin que le bassin de pêche de Thiviers devienne une référence en matière de pêche à la truite sauvage.

Pour ce faire deux actions sont conduites parallèlement par l'association :

- remise en état des ruisseaux pour favoriser la remontée des reproducteurs , répartition des alevins produits par l'écloserie fédérale.
- Réhabilitation au niveau de Nantheuil du ruisseau « le pontillou » et des berges de l'Isle du pont des Mauroux jusqu'aux Gobilles.

L'association sollicite une subvention afin de l'aider dans ses actions et ses projets, notamment pour le renouvellement de matériel de débroussaillage et de tronçonnage.

André CHAMINADE, juge que les berges de l'Isle ne sont pas nettoyées au niveau des Gobilles. D'autres associations de la Commune ont des projets notamment celle de la chasse qui souhaite construire un local. De plus cette dernière entretient également les chemins de la Commune.

Une subvention de 200€ pour « La Gaule Thibérienne » est votée.

2- **Un courrier de Mr Lopez et du Thiviers Sport Auto**, accompagné d'une facture et d'un RIB pour le versement d'une subvention dans le cadre du rallye automobile.

Raphaël CHIPEAUX rappelle que cette attribution n'a pas de caractère systématique et que l'association doit justifier ses actions. Il est donc nécessaire d'informer l'association TSA.

André CHAMINADE demande l'arrêt de versement à l'association TSA. En effet, pour 2014 le rallye a eu lieu aux mêmes dates que le ball-trap de Nantheuil. Les dates du ball-trap étant toujours identiques d'une année sur l'autre, TSA aurait dû, pour l'organisation du rallye en tenir compte. En effet de nombreuses routes ont été barrées ce qui a engendré une baisse de la fréquentation du ball-trap.

Une subvention de 200€ est votée pour cette année par le Conseil. Suite à la baisse des dotations de l'Etat, il n'y aura pas de subvention pour les années suivantes.

6) Virement de crédits (décisions modificatives)

Il est voté un virement de crédit de 78 € au compte 16 pour remboursement de capital de l'assainissement collectif.

7) SIVOS d'Excideuil

Il est donné lecture par Monsieur le Maire d'un courrier du SIVOS d'Excideuil indiquant que la facturation est calculée ainsi :

- 34,14 € par élève et par trimestre sur 3 trimestres à charge de la famille,
- l'autre partie (30,35 € par élève et par trimestre sur 3 trimestres également) incombe à la commune de résidence de l'enfant.

La commune de NANTHEUIL n'étant pas adhérente au SIVOS, la partie nous incombant n'est pas obligatoire et serait facturée à la famille si la commune refusait de reconduire cette part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de prendre en charge la partie de la commune de résidence soit : 3 x 30,35 €

La dépense sera prévue au budget communal.

8) Indemnité du trésorier Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement de l'indemnité de gestion et de conseils à la préparation des budgets à Mr Stéphane SOULAGE. (Le montant de cette indemnité est symbolique.)

9) Questions diverses

1- Rythmes scolaires

Jean ROUCHAUD rappelle l'objectif de la réforme des rythmes scolaires : étalement sur 4 jours et demi du temps scolaire avec enseignement le mercredi matin.

La commune a l'obligation de mettre en place 3 h pour l'activité (TAP) péri scolaire.

A Nantheuil les activités sont les suivantes : hand ball, musique, danse, tennis, théâtre, atelier photo, travaux manuels : écriture - découverte, journalisme, et ponctuellement initiation aux premiers secours par des pompiers bénévoles (- dont Matthieu Doom et Benjamin Buisson)

Jean ROUCHAUD explique que des changements d'organisation des TAP vont avoir lieu à partir de janvier dans la majorité des communes. La commission éducation a décidé quant à elle que les rythmes des TAP au niveau de Nantheuil resteront inchangés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un bilan sera établi en fin de cette période et des adaptations seront faites si besoin.

2- Tourisme

Paul CANLER fait part au Conseil Municipal de la synthèse d'une réunion qui a eu lieu au Conseil Communautaire. Il en ressort que la Commune de NANTHEUIL est éligible à une subvention européenne pour la création de sentiers d'interprétation dont le départ pourrait être le plan d'eau.

Les Thèmes pourraient porter sur l'astronomie ou l'histoire des papeteries.

3- Commissions communautaires

- Commission développement économique : Bernadette LAGARDE résume au Conseil Municipal la dernière réunion du 25 septembre de la commission développement économique de la communauté des communes dont le thème central était l'orientation de la communauté de communes à 20 ans.

Bernadette LAGARDE en profite pour rappeler que l'élue référente en matière de développement économique pour NANTHEUIL est Carinne EYMARD.

- Commission communication : Jean ROUCHAUD explique au Conseil les travaux engagés sur le site Internet de la communauté des communes, mais également le projet d'installation de panneaux à LED de 4X3 mètres afin de favoriser la communication en passant des messages en temps réel .

Pour Nantheuil, l'emplacement d'une telle installation serait efficace au niveau de l'intersection de la route menant au Bourg de Nantheuil et de la route départementale. Cet

emplacement permettrait de promouvoir sur cet axe de grand passage les activités du plan d'eau et des associations de la Commune mais surtout la programmation de la salle culturelle.

4- Création d'une association culturelle

Jean ROUCHAUD propose au Conseil la création (obligation compte tenu des subventions reçues par la commune) d'une association culturelle qui aura pour mission la programmation de la salle culturelle. L'association et les manifestations auront une portée plus large que le périmètre communautaire. De plus il est nécessaire de rechercher un nom pour la salle. Beaucoup d'élus sont favorables pour « Nantholia » qui est le nom de la Commune en Gaulois. Le 30 octobre est prévue une réunion avec la juriste de l'Agence Culturelle du conseil Général pour le montage des statuts de cette association et la création du dossier pour l'obtention d'une licence d'entrepreneur du spectacle.

5- Courrier au SDE (Syndicat Départemental d'Electricité)

Paul CANLER fait lecture d'un courrier du SDE arrivé en Mairie. Le sujet de ce courrier est la prise de position la proposition de Mr Germinal PEIRO qui propose le rattachement du SDE au Conseil Général. A l'unanimité le Conseil pense qu'il manque d'éléments au dossier pour pouvoir apporter son soutien.

André CHAMINADE explique au Conseil que les chantiers entrepris par le SDE sont PARFOIS problématiques. Notamment le chantier de « La Jalasie » où les engins ont laissé des ornières. Le Maire précise que certaines entreprises accomplissent mal leur travail.

6- Pavage du chemin de « La Jalasie »

André CHAMINADE informe les élus que le chemin derrière la maison de Yannick CHAMINADE a été pavé au frais des propriétaires et en aucun cas par la Commune. Jean Jacques Chaminade avait par ailleurs sollicité une autorisation.

7- Structures couvertes

Paul CANLER informe le Conseil que deux structures ont été demandés par les Carrières de Thiviers pour leurs journées portes ouvertes, en contrepartie la Commune recevra des fournitures.

8- Réfection de la route de « La Jalasie »

De nombreux problèmes sont remontés lors des travaux de cette route : route barré de 8h à 19h, pas de communication faite aux riverains qui sont restés devant le fait accompli, pas de signalisation des déviations. Ces observations ont été notifiées au responsable de la voirie communautaire pour suite à donner.

9- Chemin Communal au niveau de « La Jalasie »

Mr FAYOL a demandé à Bernadette LAGARDE si la Commune pouvait nettoyer pour des raisons de sécurité le chemin qui passe derrière leur maison. L'état du chemin entraîne la venue de serpents dans le jardin de Martine FAYOL qui est assistante maternelle.

Mr FAYOL se propose de racheter cette partie du chemin Communal qui est bouché, afin qu'il puisse le nettoyer régulièrement.

Paul CANLER précise que le chemin a été nettoyé il y'a 2 ans.

André Chaminade précise que le chemin est en mauvais état car les riverains y jettent des branches, mais il est communal donc il ne doit pas être cédé.

Paul Canler : sauf décision du Conseil Municipal après enquête publique favorable. Il est rappelé que, légalement, l'entretien des chemins ruraux est à la charge des riverains même si les communes l'assurent.

10- Repas des aînés

Angeles DOCHE fait part de la demande du groupe folklorique de St Germain des Prés pour une représentation lors du repas des aînés le dimanche 14 décembre.

Bernadette LAGARDE remet aux élus les invitations qu'ils doivent distribuer pour le repas des aînés avant le 10 novembre.

Séance levée à 21h 00.